



Cour-sur-Loire

Flash infos

#01 • avril 2026

www.coursurloire.fr



Municipale 2026

Municipales 2026 : Sylvie Madec élue maire de Cour-sur-Loire

À l'issue du premier tour des élections municipales, dimanche 15 mars, la liste Ensemble pour Cour-sur-Loire conduite par Sylvie Madec a remporté la totalité des suffrages exprimés, avec 100 % des voix, dans un scrutin marqué par une participation de 61,72 % (158 votants sur 256 inscrits). La liste obtient ainsi les 11 sièges du conseil municipal. Le nouveau conseil s'est installé samedi 21 mars avant de procéder à l'élection du maire et des adjoints. Sylvie Madec a été élue maire à la majorité absolue et sera entourée de deux adjoints (Xavier Jacobi, 1^{er} adjoint; Fabienne Gandon, 2^e adjoint). À la tête d'une équipe qu'elle veut « solide et énergique », elle affiche une priorité: valoriser Cour-sur-Loire et renforcer son attractivité. Prochain conseil municipal: vendredi 19 juin, à 18 heures.



Urbanisme

Avant vos travaux, les bons réflexes à adopter

La commune rappelle à chacun l'importance de bien vérifier les autorisations nécessaires avant d'engager des travaux sur son habitation ou son terrain. Certaines interventions, selon leur nature ou leur localisation, nécessitent en effet une

déclaration préalable, un permis, ou l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Plusieurs situations récentes ont montré que ces démarches n'avaient pas toujours été effectuées en amont. Or, le Code de l'urbanisme prévoit, en cas de travaux non autorisés ou non conformes, des sanctions financières pouvant aller jusqu'à 6000 € par m², ainsi qu'une possible remise en état, voire une démolition, décidée par le juge. Des pénalités journalières peuvent également s'appliquer jusqu'à régularisation. Avant tout projet, la mairie reste à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

CERFA pour les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Nuisances sonores

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que: les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h; les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h; les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



Attention aux faux policiers et aux faux gendarmes

Des individus se faisant passer pour des policiers ou gendarmes, munis de fausses cartes, tentent d'entrer dans les domiciles pour voler bijoux et numéraire. N'ouvrez jamais sans vérifier leur identité, ne montrez jamais vos objets de valeur et appelez immédiatement le 17 en cas de doute. La prudence reste votre meilleure protection.



19 mars

Cour-sur-Loire rend hommage aux anciens combattants d'Algérie

Jeudi 19 mars, Cour-sur-Loire a commémoré la fin de la guerre d'Algérie lors d'une cérémonie du souvenir organisée au cimetière communal. Sous un soleil printanier, habitants, anciens combattants et élus de l'ancienne commune de la nouvelle municipalité se sont réunis pour honorer la mémoire des disparus de ce conflit douloureux. Après La Marseillaise et une minute de silence, Mme le Maire a donné lecture du message de la ministre déléguée aux Anciens combattants. La cérémonie s'est poursuivie par un dépôt de gerbe, avant la remise d'une médaille à M. Claude Joubert, ancien combattant de la guerre d'Algérie.



Église

Des travaux d'urgence pour préserver l'édifice

Lors d'une visite des combles le 4 avril, l'équipe municipale a constaté d'importantes infiltrations d'eau fragilisant l'église Saint-Vincent-et-Sainte-Radegonde. La vétusté avancée des toitures en ardoise et plusieurs éléments de zinguerie défectueux ne garantissent plus l'étanchéité du bâtiment. Des travaux d'urgence doivent être engagés rapidement afin de stopper les infiltrations, protéger la structure et préserver durablement ce patrimoine communal.

En bref

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

Pascal Huguet reconduit à la présidence

Réuni le 9 avril pour l'installation de la nouvelle mandature, le conseil communautaire de Beauce Val de Loire a installé ses 51 conseillers. Le quorum, fixé à 26, a été atteint. Parmi les élus prenant part au vote figurait également Sylvie Madec, maire de Cour-sur-Loire. Seul candidat, Pascal Huguet a été élu président avec 44 voix (4 blancs, 1 nul). Il a appelé à une gouvernance de confiance, économe sans être austère, au service du quotidien des habitants.



Réunion publique

Une réunion publique, en présence du maire et de l'équipe municipale, se tiendra le **5 juin à 18 h** à la salle des Associations. L'équipe municipale ainsi que les présidents des associations se présenteront. La réunion sera suivie d'un verre de l'amitié.

Agenda

8 mai

La cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 se tiendra place de l'église à partir de 10h.

27 juin

La Grande tablée des bords de Loire débutera à 19h avec un apéritif offert par la municipalité, sur la pelouse dominant la Tronne.

11 juillet

La séance de cinéma en plein air, organisée par le Relais du Tourisme de Sèvres Cour-sur-Loire, aura lieu à partir de 19h30. Possibilité de restauration sur place. En cas de pluie, la soirée sera annulée.



Abonnez-vous sur le site à la Lettre d'information 